

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 4 FÉVRIER 2021

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ANTOINE LABELLE
MUNICIPALITÉ DE LA MACAZA**

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de La Macaza, tenue à huis clos à l'hôtel de ville situé au 53, rue des Pionniers, La Macaza, le 4 février 2021 à 15h30.

SONT PRÉSENTS : Céline Beaugard, mairesse, Christian Bélisle, conseiller, Raphaël Ciccariello, conseiller, Pierrette Charette, conseillère, Benoit Thibeault, conseiller, Brigitte Chagnon, conseillère et mairesse suppléante, Pierre Rubaschkin, conseiller.

SONT AUSSI PRÉSENTES : Caroline Dupuis, directrice générale par intérim

OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Sous la présidence de madame la mairesse Céline Beaugard, la séance extraordinaire est ouverte à 15h36.

2021.02.13

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour se détaille comme suit;

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**
3. Résolution –Versement de la contribution gouvernementale – TECQ -2019-2023
4. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller monsieur Pierre Rubaschkin

Et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

Caroline Dupuis
Directrice générale par intérim

2021.02.14

RÉSOLUTION – VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION GOUVERNEMENTALE - TECQ 2019-2023

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019-2023;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est proposé par la conseillère madame Pierrette Charette
Et résolu à l'unanimité

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 4 FÉVRIER 2021

QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ - 2019-2023;

QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 3 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

QUE la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 3 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

ADOPTÉE

Caroline Dupuis
Directrice générale par intérim

2021.02.15 RÉSOLUTION – LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour ayant été épuisé,

Il est proposé par la conseillère madame Brigitte Chagnon
Et résolu à l'unanimité

De lever la séance à 15h40

ADOPTÉE

LA MAIRESSE

LE DIRECTRICE GÉNÉRALE PAR INTÉRIM

Céline Beaugard

Caroline Dupuis